

Rôle de la séance publique du 02/12/2025 à 09h15**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2101542****RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	M. F Benoist	AARPI VIA AVOCATS
	M. G Michel	AARPI VIA AVOCATS
	M. et Mme M Jean-René	AARPI VIA AVOCATS
	M. L François	AARPI VIA AVOCATS
	M. L Remy	AARPI VIA AVOCATS
	M. J Guillaume	AARPI VIA AVOCATS
	ASSOCIATION "LES LANDES LIBRES"	AARPI VIA AVOCATS
Défendeur	SAS PARC EOLIEN DE LA COUTANCIERE	SELARL GOSSEMENT AVOCATS
	PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE	

Requête de M. Guillaume J et autres contre l'arrêté n° 2020/ICPE/374 du 4 février 2021 par lequel le préfet de la Loire-Atlantique a délivré une autorisation environnementale unique à la SAS Parc éolien de la Coutancière pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien implanté sur le territoire de la commune de Grand-Auverné

02) N° 2400089**RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET**

Demandeur	SCI DU DOMAINE DE LIMORS	Me MARC
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE	

Requête de la SCI du Domaine de Limors contre le jugement n° 2201932 du 9 novembre 2023 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 25 février 2022 par lequel le préfet de la Manche l'a mise en demeure de régulariser le plan d'eau situé au lieu-dit « Le Château » sur le territoire de la commune de Varanguebec, ensemble la décision du 21 juin 2022 par laquelle le préfet de la Manche a rejeté son recours tendant à l'abrogation de l'arrêté du 25 février 2022.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

03) N° 2403608

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	Mme B Sandra	Me DE BAYNAST
	M. C Jean François	Me DE BAYNAST
Défendeur	COMMUNE DE LA ROCHE-SUR-YON	SELARL CARADEUX CONSULTANTS
	SOCIETE IMPULSE	FIDAL SOCIETE D'AVOCATS LE MANS

Requête de Mme Sandra B et M. Jean-François C contre le jugement n° 2305677 du 11 avril 2024 et 24 octobre 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 9 novembre 2022 par lequel le maire de la Roche-Sur-Yon a délivré à la société SARL Impulse un permis de construire une résidence locative pour séniors sur un terrain situé 57 chemin de Vrignaie.

04) N° 2402427

RAPPORTEURE : Mme MONTES-DEROUET

Demandeur	M. A Chanfi Ali	Me SAID SOILIH
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. A Chanfi Ali contre l'ordonnance n° 2318432 du 28 juin 2024 par laquelle la présidente de la 9ème chambre du tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision du 29 novembre 2023 par laquelle l'autorité consulaire française à Moroni (Comores) a refusé de lui délivrer un visa de long séjour.

Rôle de la séance publique du 02/12/2025 à 10h30**Présidente** : Madame BUFFET**Assesseurs** : Madame MONTES-DEROUET et Monsieur DIAS**Greffier** : Madame LE REOUR**RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN****01) N° 2302072****RAPPORTEUR : M. DIAS**

Demandeur	ASSOCIATION BIEN VIVRE À MAUGES-SUR-LOIRE	Me DUBREUIL
	M. et Mme L ET M Pierre et Gwendoline	Me DUBREUIL
	M. et Mme B Fabienne et Samuel	Me DUBREUIL
	M. et Mme D ET C Benoît et Laurence	Me DUBREUIL
	M. et Mme S Karl et Ulrike	
	M. F Martin	Me DUBREUIL
	M. et Mme V Gérard et Marie	Me DUBREUIL
	M. D Gérard	Me DUBREUIL
	SAS LOIRE MAUGES ENERGIE	Me DUBREUIL
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE	AARPI LEXION AVOCATS

Requête de l'association Bien Vivre à Mauges-sur-Loire et autres contre le jugement n° 2108022 du 2 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 27 octobre 2020 par lequel le préfet de Maine-et-Loire a délivré à la société SAS Loire Mauges Energie un permis de construire une unité de méthanisation au lieudit Les Petites Pièces à Mauges-sur-Loire modifié par un arrêté du 13 octobre 2022 portant permis de construire modificatif et contre le rejet de leur recours gracieux.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

02) N° 2302073

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	ASSOCIATION BIEN VIVRE À MAUGE SUR LOIRE	Me DUBREUIL
	M. et Mme L ET M Pierre et Gwendoline	Me DUBREUIL
	M. et Mme B Samuel et Fabienne	Me DUBREUIL
	M. et Mme D ET C Benoît et Laurence	Me DUBREUIL
	M. et Mme S Karl et Ulrike	
	M. F Martin	Me DUBREUIL
	M. et Mme V Gérard et Marie	Me DUBREUIL
	M. D Gérard	Me DUBREUIL
Défendeur	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE, DE LA BIODIVERSITE, DE LA FORET, DE LA MER ET PECHE SAS LOIRE MAUGES ENERGIE	Me DUBREUIL

AARPI LEXION AVOCATS

Requête de l'association Bien Vivre à Mauges-sur-Loire et autres contre le jugement n° 2108124 du 2 mai 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 2 avril 2021 par lequel le préfet de Maine-et-Loire a délivré à la société SAS Loire Mauges Energie une autorisation environnementale pour l'exploitation d'une unité de méthanisation sur le territoire de la commune de Mauges-sur-Loire.

03) N° 2302407

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. et Mme C Thierry et Christine	Me BARDOUL
Défendeur	COMMUNE DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	SELARL CORNET VINCENT SEGUREL

Requête de M. Thierry C et Mme Christine C contre le jugement n° 2005751 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la délibération du 20 décembre 2019 par laquelle le conseil municipal de la commune de Saint-Hilaire-de-Riez a approuvé la révision n°1 du plan local d'urbanisme de la commune, ensemble la décision implicite de rejet de leur recours gracieux.

04) N° 2402634

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. M Bahar	SCP COUDERC-ZOUINE
	Mme B Wijdan	SCP COUDERC-ZOUINE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Wijdan B et M. Bahar M contre le jugement n° 2310077 du 21 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leurs demandes tendant à l'annulation de la décision implicite de rejet résultant du silence gardé par la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France sur le recours, réceptionné le 19 avril 2023 contre la décision implicite de rejet née du silence gardé par l'autorité diplomatique française à N'Djaména (Tchad) sur la demande de visa présentée par Mme Wijdan B .

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

05) N° 2403019

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	Mme L Oumou Koultoumy	CABINET DGR AVOCATS
	M. L Amadou Oury	CABINET DGR AVOCATS
	Mme B Kadiatou	CABINET DGR AVOCATS
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Kadiatou B et M. Amadou Oury L contre le jugement n° 2313486 du 7 octobre 2024 du tribunal administratif de Nantes en tant qu'il a rejeté leur demande tendant à l'annulation des décisions par lesquelles l'ambassade de France à Conakry (Guinée) a refusé de délivrer à M. Amadou Oury L et à Oumou Koultoumy L des visas de long séjour au titre de la réunification familiale.

06) N° 2403023

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. M Destin Judicaël	SELARL MARY & INQUIMBERT
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Destin Judicaël M contre le jugement n° 2311519 du 27 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 17 août 2022 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours dirigé contre la décision du 27 avril 2022 de l'autorité consulaire française à Brazzaville (Congo) refusant à l'enfant Destiny Prince M la délivrance d'un visa d'entrée et de long séjour en France en qualité de membre de famille de bénéficiaire de la protection subsidiaire.

07) N° 2403169

RAPPORTEUR : M. DIAS

Demandeur	M. M Sid Ahmed	Me PRONOST
	Mme M Touraya	Me PRONOST
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Sid Ahmed M et Mme Touraya M contre le jugement n° 2306756 du 2 avril 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leurs demande tendant à l'annulation de la décision du 18 juillet 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours contre la décision du 17 février 2023 de l'autorité consulaire française à Casablanca (Maroc) refusant de délivrer à l'enfant Bachraya M un visa de long séjour au titre de la réunification familiale.

Rôle de la séance publique du 02/12/2025 à 11h30

Présidente : Madame BUFFET

Assesseures : Madame MONTES-DEROUET et Madame ROSEMBERG

Greffier : Madame LE REOUR

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

01) N° 2400789 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. et Mme D Marc et Jacqueline	DAMC
	Mme D Marie-Henriette	DAMC
Défendeur	COMMUNE NOUVELLE DE LA HAGUE	SELARL JURIADIS

Requête de M. Marc D , Mme Jacqueline D et Mme Marie-Henriette D contre le jugement n° 2202399 du 12 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté leur demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 28 avril 2022 par lequel le maire d'Omonville-la-Petite s'est opposé à la déclaration préalable portant division de terrain présentée par Mme D ainsi qu'à l'annulation de l'arrêté du 16 mai 2022 par lequel le maire d'Omonville-la-Petite a refusé de délivrer le permis de construire sollicité par M. et Mme D .

02) N° 2402466 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	Mme Z Souad	HERVET GREGOIRE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Souad Z épouse S contre le jugement n° 2309305 du 7 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours préalable formé contre la décision de l'autorité consulaire française à Tunis (Tunisie) du 8 mars 2023 rejetant sa demande de visa d'entrée et de long séjour en qualité de visiteuse, ainsi que cette décision consulaire.

03) N° 2402617 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	F Omid	Me BARBOT-LAFITTE
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Omid F contre le jugement n° 2310578 du 19 février 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision implicite née le 26 août 2023 par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France a rejeté le recours formé contre la décision du 1er juin 2023 de l'autorité consulaire française à Téhéran (Iran) refusant de délivrer à Mme Tanaz A un visa de long séjour au titre de la réunification familiale, ainsi que cette décision consulaire.

RAPPORTEUR PUBLIC : M. LE BRUN

04) N° 2402755 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	Mme L Santa	Me BILLONG BILLONG
	Mme B Géraldine	Me BILLONG BILLONG
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de Mme Santa L Epouse B contre l'ordonnance du 29 juillet 2024 par laquelle la présidente de la 9ème de chambre du tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visas d'entrée a implicitement rejeté le recours dirigé contre la décision du 27 septembre 2023 de l'autorité consulaire française à Port-au-Prince (Haïti) refusant de délivrer à sa fille Mme Géraldine B un visa de long séjour au titre de la réunification familiale.

05) N° 2403141 RAPPORTEURE : Mme ROSEMBERG

Demandeur	M. D Ibrahima	Me PRONOST
	Mme B Kadiatou	Me PRONOST
Défendeur	MINISTERE DE L'INTERIEUR	

Requête de M. Ibrahima D et Mme Kadiatou B contre le jugement n° 2309558 du 3 juin 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté leur demande tendant à l'annulation de la décision par laquelle la commission de recours contre les décisions de refus de visa d'entrée en France, saisie d'un recours administratif préalable obligatoire formé contre les décisions du 2 juin 2022 de l'autorité consulaire française à Conakry (Guinée) refusant de délivrer aux enfants Raphiou et Sadio D des visas de long séjour au titre de la réunification familiale , a, à son tour,refusé implicitement de délivrer le visa sollicité ; ainsi que la décision du 24 novembre 2022 de la commission de recours refusant expressément de délivrer les visas sollicités.